



La solution FPE-CIGA

un seul partenaire pour vos assurances sociales

- » En regroupant les assurances sociales obligatoires proposées par la FPE-CIGA et la palette complète des assurances de personnes du Groupe Mutuel, la solution FPE-CIGA vous fait profiter de tous les avantages d'un guichet unique dans le domaine complexe des assurances sociales.

5 bonnes raisons d'opter pour le guichet unique de la FPE-CIGA en partenariat avec le Groupe Mutuel

① Des solutions d'assurances au plus près de vos besoins

- Des contrats collectifs taillés sur mesure pour les entreprises membres de la FPE-CIGA
- Une couverture perte de gain à choix: selon la LCA ou selon la LAMal pour une parfaite conformité avec les conventions collectives de travail



② Des tarifs attractifs et durables

- La solidarité entre les entreprises membres de la FPE-CIGA pour éviter la fluctuation de vos primes
- Mise à disposition d'un suivi financier clair et régulièrement actualisé

③ Des services de qualité pour soutenir votre productivité

- La Gestion de la Santé en Entreprise: un programme pour réduire le coût des absences, renforcer la présence du personnel et sa performance
- La solution clé en main pour le suivi de tous les cas d'absence de vos collaborateurs
- Plus de 20 ans d'expérience en gestion des absences et de la santé en entreprise
- Un allègement administratif grâce aux outils de gestion informatisée des sinistres

④ Une relation de proximité pour moins de formalismes

- Une relation privilégiée avec une équipe attitrée expérimentée auprès de la FPE-CIGA
- L'ensemble des assurances sociales et de personnes par l'intermédiaire d'un seul partenaire

⑤ Notre partenaire, un assureur d'envergure nationale, solide et expérimenté

- 31'600 entreprises lui font aujourd'hui confiance
- Une longue expérience de gestion dans le cadre des partenaires sociaux
- La proximité grâce à son centre de service de Fribourg



Assurance-accidents complémentaire à la LAA

Pour offrir une couverture idéale à vos employés, complétez la couverture légale LAA grâce aux options proposées par notre assurance-accidents complémentaire.

⇒ Indemnités journalières

Couvertures possibles:

- Salaire LAA assurable jusqu'à 100% (maximum CHF 148'200).
- Salaire AVS assurable à hauteur de 80%, 90% ou 100% (jusqu'à un maximum de CHF 500'000).
- Indemnités journalières versées pendant le délai d'attente légal de 2 jours.

⇒ Invalidité ou décès

- Capital en cas d'invalidité et/ou de décès.
- Rentes d'invalidité/de survivants pour le salaire excédentaire.
- Couverture des dommages esthétiques.
- Indemnisation des frais de réadaptation à une autre profession.

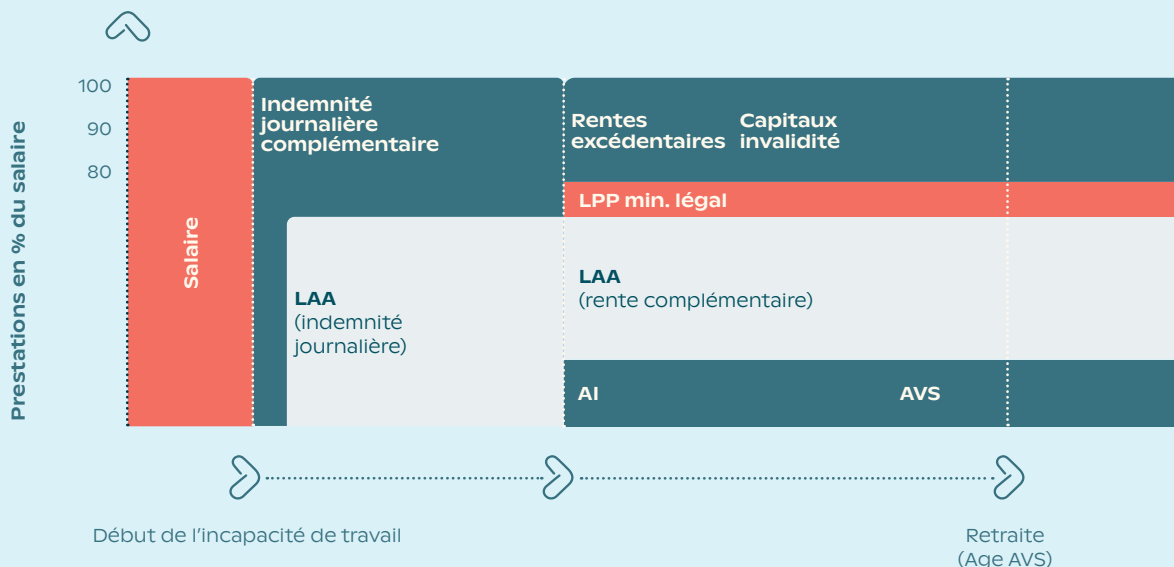
⇒ Frais de traitement

- Couverture illimitée dans le monde entier.
- Séjour hospitalier en chambre semi-privée ou privée.
- Médecine alternative, frais de transports, etc.



Couverture de la réduction opérée par la LAA

Couverture des réductions opérées sur les prestations LAA dues à une faute grave de l'assuré ou à des entreprises téméraires, à l'exception des délits.



Nos avantages exclusifs

- Prise en charge de moyens auxiliaires à la place de travail.
- Prestation pour la garde d'enfant.
- Prise en charge des opérations de recherches jusqu'à CHF 100'000 par cas.
- Frais de réadaptation professionnelle.
- Indemnité pour dommages esthétiques

Plus d'informations

Madame **Christine Mauron** | Tél. 026 919 87 60
Monsieur **Nuno dos Santos** | Tél. 026 919 87 40
web www.fpe-ciga.ch



Caisse interprofessionnelle AVS de la
Fédération des Entreprises Romandes
FER CIGA 106.3



Scannez et découvrez notre
structure juridique
www.groupe-mutuel.ch/structure

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny
0848 803 777 / groupe-mutuel.ch